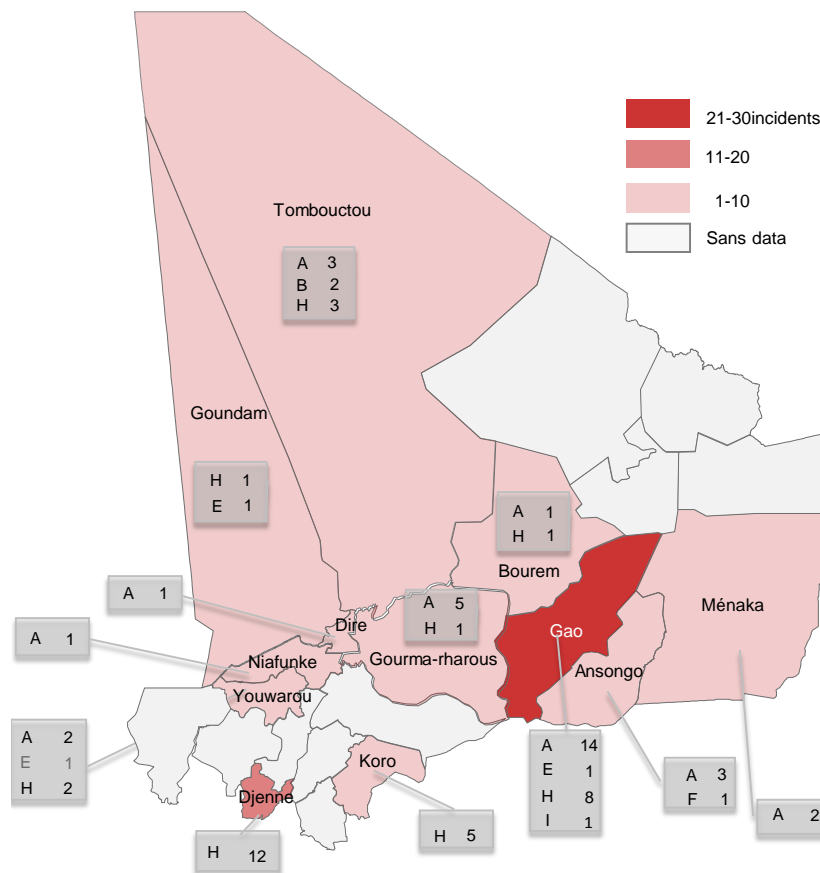


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N°09 SEPTEMBRE 2018



- A. Droit à la propriété**
 - Extorsion
 - Occupation illicite des biens immobiliers
 - Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières
 - Pillage
 - Incendie volontaire
 - Taxes illégales
- B. Droit aux libertés**
 - Arrestations illégales
 - Séquestrations de personnes
 - Prise d'otage
 - Enlèvement de personnes
 - Traite
 - Servitude
- E. Attentat aux mœurs**
 - Outrage public à la pudeur
 - Viol
- F. Mariage forcé et précoce**
 - Mariage forcé
 - Mariage précoce
- H. Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique**
 - Coups et blessures
 - Tortures
 - Meurtre
 - Menace
 - Disparition
 - Assassinat
- I. Autres formes de VBG**
 - Agression sexuelle
 - Harcèlement sexuel

For more information: sanogos@unhcr.org | dena@unhcr.org

Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU et MOPTI

I. Analyse de la situation de protection du mois

L'environnement de protection des populations civiles dans les régions du nord et du centre a été marqué d'une façon générale par le banditisme/la criminalité ; les tensions intercommunautaires (Mopti et Gao) et la menace extrémiste.

Plus singulièrement, il a été constaté dans la Région de Tombouctou une intensification des actes de banditisme et de criminalité organisés au travers les attaques sur les axes routiers contre les forces de défense et de sécurité et le braquage de populations civiles en déplacement sur ces axes routiers.

Outre le banditisme, dans la même région, la menace extrémiste déstabilise certaines parties de la région notamment dans le gourma (Cercle de Gourma-Rharous) et son influence devient de plus en plus forte sur les populations. Des tensions intercommunautaires ont été aussi signalées dans les communes de Dianké (Cercle de Niafunké) et Ber (Cercle de Tombouctou) faisant suite aux multiples cas de braquages suivis d'extorsions dans ces zones.

Dans la Région de Mopti, le conflit intercommunautaire entre communautés peul et dogon perdure malgré la signature de l'accord de cessation des hostilités entre les communautés peule et dogon en août dans les Cercles de Koro, Djénné et Youwarou.

Ces événements ont occasionné des conséquences dont entre autres les nombreuses violations de droits humains ; les déplacements de personnes dans le Cercle de Mopti et la Région de Gao ; les règlements de compte qui se poursuivent et aussi le ralentissement des activités économiques rendant davantage vulnérable les populations vivant dans ces zones touchées.

En termes d'incidents de protection, 72 ont été collectés et documentés dans la base de données PMS dont 42% sont constitués des cas d'atteinte à la propriété (extorsion et vol). 97 rapports flash d'incidents de protection ont été aussi rapportés faisant cas de braquages suivis d'extorsion, de cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou psychologique, etc.

Quant au déplacement de personnes, le rapport CMP du mois de septembre fait état de 1.262 ménages, soit 7.053 PDIs enregistrées dans les Régions de Mopti et de Gao pendant ce mois de septembre.

II. Analyse des tendances des violations de droit par région

Cinq (5) catégories de droits (soit 72 incidents de protection) ont été violées pendant ce mois de septembre dans les régions de Gao, Mopti, Tombouctou et Ménaka. 05 femmes, 58 hommes, 07 filles et 02 garçons ont été touchés par ces violations. Le mois précédent, 74 violations de droits avaient été collectées majoritairement dans les régions de Tombouctou et de Gao. 41,5% (soit 30 incidents), des violations de ce mois ont été rapportées dans la Région de Gao. Les Régions de Mopti et de Tombouctou ont suivi avec respectivement 30,5% et 25%, soit 22 et 18 incidents de protection.

1) Région de Gao

Trois (3) catégories de droits ont été violées dans la Région de Gao, soit un total de 30 incidents de protection.

Il s'agit des atteintes au droit à la propriété, des atteintes à l'intégrité physique et ou psychique et des VBG (une légère hausse de 4 cas par rapport au mois précédent). 60% de ces violations ont touché le droit à la propriété (18 cas) ; 33% le droit à l'intégrité physique ou psychique (10 cas). Voir graphique ci-contre pour les autres détails.

Le profil des victimes fait état de 70% des violations à l'encontre des résidents (21 violations).

Les 30% autres violations ont touché les PDI retournées (20%), les rapatriés spontanés (7%) et les PDI (3%).

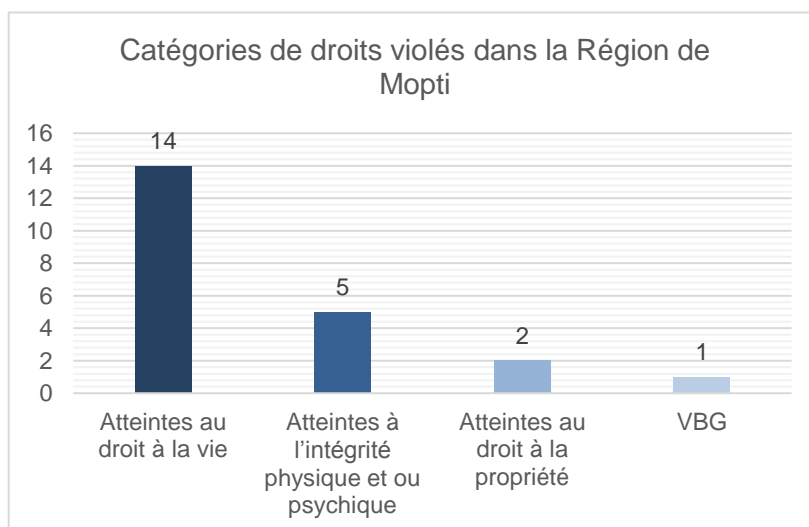
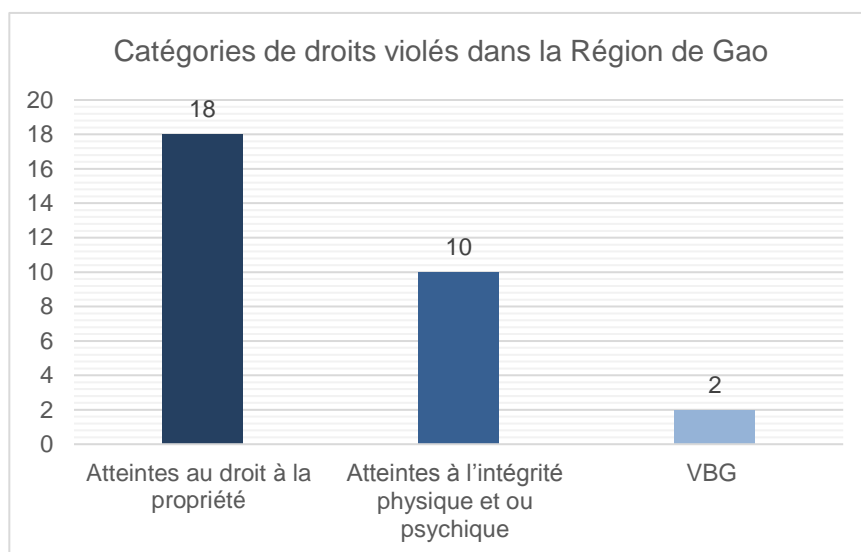
Trois femmes et trois filles ont été atteintes par ces violations. Leurs droits violés ont été le droit à l'intégrité physique ou psychique, le droit à la propriété (deux femmes et une fille) et les VBG (une femme et deux filles).

40% des présumés auteurs des violations sont des individus ; 36% des personnes armées non identifiées et les 24% restants sont l'œuvre des civils.

Activités de sensibilisation : 30 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les communes de N'tilit, Gao, Anchawadi, Tilemsi, Gabéro, Gounzoureye (Cercle de Gao), Téméra, Taboye, Bourem, Bamba (Cercle de Bourem), Ansongo, Tin-Hama, Boura, Bara, Labbezanga et Ouattagouna (Cercle d'Ansongo). Elles ont touché 951 personnes dont 629 hommes et 322 femmes. Les thèmes principaux de ces séances ont porté sur la cohésion sociale, les droits humains, les droits des enfants et les violences basées sur le genre.

2) Région de Mopti

Quatre (4) catégories de droits ont été violées (atteintes à la vie, atteintes à l'intégrité physique ou psychique, atteintes au droit à la propriété et VBG), soit 22 incidents de protection (une légère hausse de 6 cas par rapport au mois précédent). 64% de ces violations concernent les atteintes à la vie (14 cas) ; 23% les atteintes à l'intégrité physique ou psychique (5 cas). Voir le graphique ci-contre pour les autres détails.



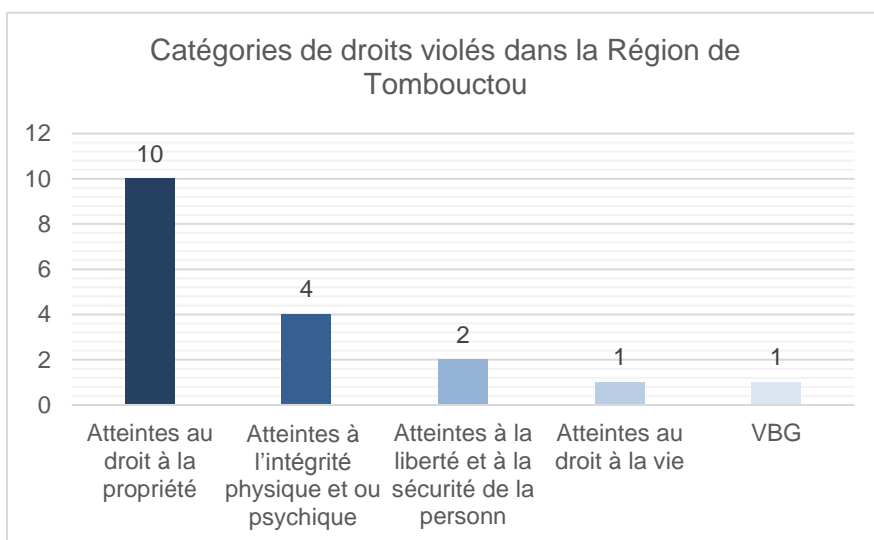
Le profil des victimes des violations fait état de 100% des incidents à l'encontre des résidents (22 violations). Deux filles ont été atteintes par ces violations. Leurs droits violés ont été le droit à la propriété et l'attentat aux mœurs.

Quant aux présumés auteurs des violations de droits humains, ils sont constitués à 64% de personnes armées non identifiées ; 23% ont été commis par l'ASS (Alliance pour le Salut au Sahel). Les 13% restants sont l'œuvre des milices d'autodéfense (9%) et de civils (4%).

Activités de sensibilisation : 16 séances de sensibilisation ont été réalisées dans la région. Les communes touchées ont été celles de Konna, Sévaré et Djénné. 231 personnes ont assisté aux dites séances dont 92 femmes et 139 hommes. Les thèmes ont porté sur la cohésion sociale et les violences basées sur le genre.

3) Région de Tombouctou

Cinq (5) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 18 incidents de protection (une baisse de 14 cas par rapport au mois précédent). Il s'agit des atteintes au droit à la propriété, des atteintes à l'intégrité physique et ou psychique, des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne, des atteintes au droit à la vie et des VBG. 55% de ces violations ont touché le droit à la propriété (10 cas); 22% les atteintes à l'intégrité physique et ou psychique (4 cas). Voir le graphique ci-contre pour les autres détails.



Le profil des victimes fait état de 72% des violations à l'encontre des résidents (13 violations). Les autres 28% ont touché les PDI retournées, les rapatriés et les rapatriés.

Deux femmes et quatre enfants (deux filles et deux garçons) ont été atteints par ces violations. Leurs droits violés ont été le droit à la propriété (pour les deux femmes), le droit à l'intégrité physique ou psychique (une fille et deux garçons) et VBG (une fille).

Les présumés auteurs des violations sont constitués à 44% de personnes armées non identifiées ; 27% d'individus. Les 29% autres sont l'œuvre de civils, MAA (pro-plateforme), Barkhane et l'AMPS.

Référencement : Cinq filles (dont trois mineures survivantes de viol, une mineure survivante d'agression sexuelle et une survivante de mariage précoce) et une femme (survivante de mariage forcé) ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge (ADES) pour une réinsertion socio-économique et attendent la réponse.

Activités de sensibilisation : 11 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les communes de Ber, Tombouctou (Cercle de Tombouctou), Diré (Cercle de Diré), Bambara Maoudé, Gossi (Cercle de Gourma-Rharous), Bittagoungou (Cercle de Goundam) et Léré (Cercle de Niafouké). 167 personnes ont été touchées par ces séances dont 104 femmes et 63 hommes. Les thèmes des séances ont porté sur la cohésion sociale et les violences basées sur le genre.

NB : A travers les activités de sensibilisation dans les localités touchées, les communautés sont informées de leurs droits et des instruments juridiques. Les populations commencent de plus en plus à mesurer l'importance de la cohésion sociale et du vivre ensemble et aussi à cerner le danger lié aux violences basées sur le genre.

III. Conclusion et recommandations

En dépit des efforts déployés par l'Etat et ses partenaires dans les régions du centre et le nord, les défis en matière de sécurité demeurent énormes. Le banditisme, les actes de criminalité et les conflits intercommunautaires prennent de l'ampleur et sont favorisés par la faiblesse des patrouilles des forces armées et de sécurité, l'absence des agents de l'administration dans de nombreuses localités du centre et du nord, l'impunité, la libre circulation des armes légères et de guerre.

Au regard de cette situation, les acteurs de monitoring de protection recommandent à la coordination du cluster protection des activités de plaidoyers auprès autorités et de ses partenaires, pour :

- le renforcement de la présence de l'Etat dans ces localités ;
- la mise en œuvre rapide d'activités de cohésion sociale et de soutien économique dans toutes les régions du nord et du centre du pays ;
- la lutte contre la prolifération des armes légères et de guerre.

- le renforcement des patrouilles dans certaines localités du centre et du nord ;

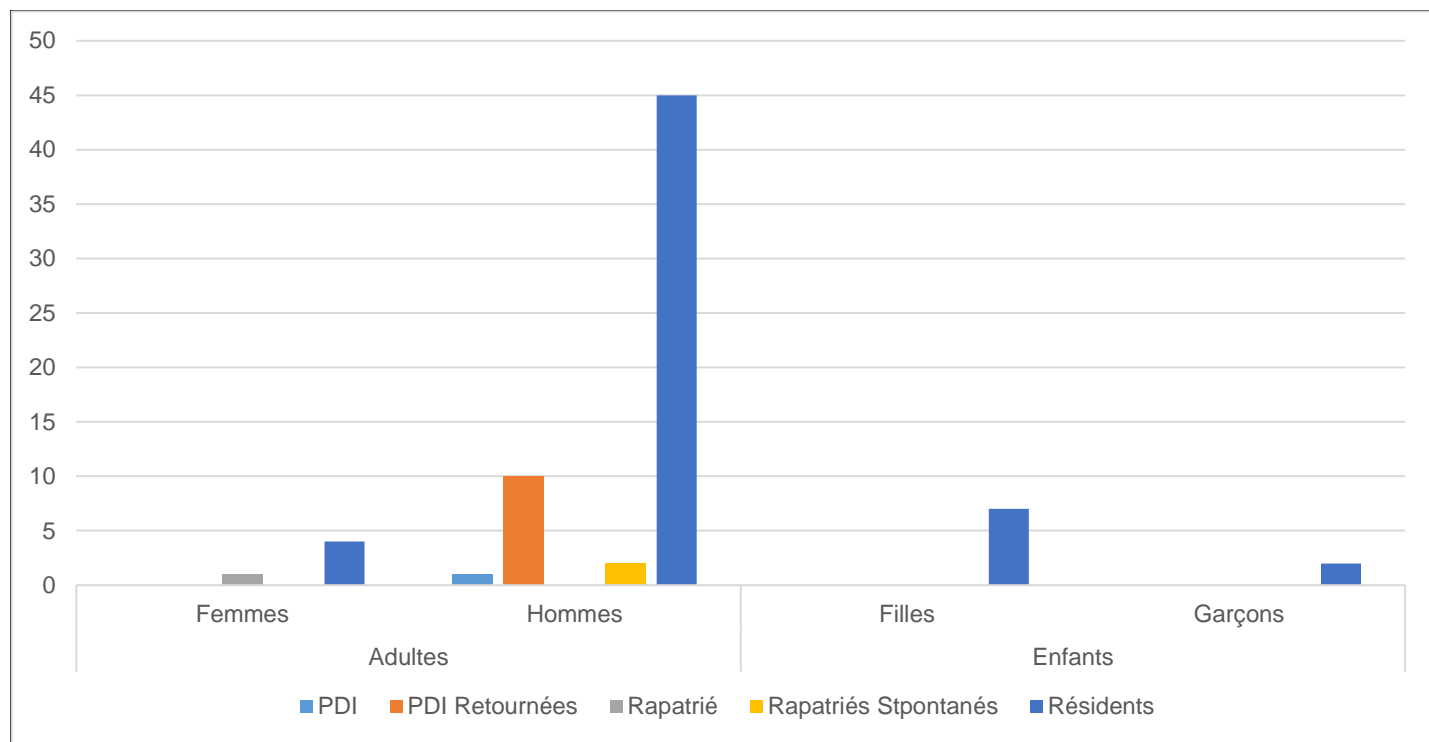
IV. Annexes

Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Regions	Cercles	Communes	Categories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total	
					F	H	F	G		
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1	
		Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2	
	Total Ansongo					4			4	
	Bourem	Taboye		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1	1	
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Total Bourem					1	1		2	
	Gao	Anchawadi		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		5			5
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
		Gabero		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		4			4
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	1			2
		Gounzoureye		VGB selon le code pénal malien	Viol				1	1
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1				1
				Autres formes de VBG	Agression sexuelle				1	1
		N tilit		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
				Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire		1			1
		Tiilemsi		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		3			3
				Extorsion		1			1	
			Atteintes au droit à la propriété	Occupation illicite des biens		1			1	
	Total Gao					3	19	2	24	
	Total Gao					3	24	3	30	
	Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2		2	
	Total Ménaka					2			2	
Total Ménaka					2			2		
Mopti	Djénné	Derary	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1		1		
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		10		10		
		Femaye	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1		1		
	Total Djénné					12		12		
	Koro	Dioungani		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2		2	
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1		1		
		Madougou	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		2		2		
Total Koro					5		5			
Youwarou	Farimaké		VGB selon le code pénal malien	Viol			1	1		

Total Mopti Tombouctou		Youwarou	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	2		2			
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	1	2			
		Total Youwarou				3	2	5		
						20	2	22		
		Diré	Diré	Atteintes au droit à la propriété	Vol	1		1		
		Total Diré				1		1		
		Goundam	Tilemsi	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique VGB selon le code pénal malien	Coups et blessures Viol			1	1	1
		Total Goundam					1	1	2	
		G-Rharous	Hamzakoma	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1		1		
			Rharous	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1		1		
			Séré	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1	1	
				Atteintes au droit à la propriété	Vol	1		1		
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2	2		
		Total Gourma-Rharous				1	4	1	6	
		Niafouké	Léré	Atteintes au droit à la propriété	Vol	1		1		
		Total Niafouké				1		1		
		Tombouctou	Ber	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1	1	
			Bourem Inaly	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	1		1		
			Salam	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestations illégales Enlèvement de personnes	1		1	1	
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1		1		
			Tombouctou	Atteintes au droit à la propriété	Vol	1	1	2		
				Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1	1		
	Tombouctou Total				1	6	1	8		
	Total Tombouctou				2	12	2	2	18	
	Grand Total				5	58	7	2	72	

Annexe 2 : Statistiques des victimes de violations de droits humains par statut et tranche d'âge



Annexe 3 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits humains

